



ordonnance de non concialiation

Par **felices**, le **12/03/2010** à **17:32**

Bonjour,

Je vous écris pour une amie...

Son ordonnance de non concialiation date de 1999, et depuis elle n'a plus rien fait.

Sur cet acte était fixée une pension alimentaire de 150 euros ppur son fils qui a auj 15 ans. Son mari n'a jamais rien versé et elle n'est toujours pas divorcée.

Esr ce que l'ordonnance est toujours valable (car j'ai vu que 30 mois apres la date du prononcé ,ce serait caduque). Car elle aimerait pouvoir recuperer le montant de sa pension depuis 10 ANS.

Je vous remercie d'avance de me repondre.

Cordialement.